



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5497<sup>e</sup> séance, le 27 juillet 2006, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité est profondément choqué et bouleversé par les tirs que les Forces de défense israéliennes ont dirigés le 25 juillet 2006 contre un poste d'observateurs des Nations Unies dans le sud du Liban, tirs qui ont entraîné la mort de quatre observateurs militaires des Nations Unies.

Le Conseil adresse ses profondes condoléances aux familles des victimes et exprime sa sympathie aux Gouvernements autrichien, canadien, chinois et finlandais.

Le Conseil demande instamment au Gouvernement israélien de mener une enquête approfondie sur cet incident, en tenant compte de tous éléments pertinents que pourraient lui fournir les autorités de l'Organisation des Nations Unies, et d'en publier les résultats dès que possible.

Le Conseil est profondément préoccupé par la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies; il insiste à ce propos sur le fait qu'Israël et toutes les parties concernées doivent honorer pleinement leurs obligations de droit international humanitaire relatives à la protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé; et il souligne combien il importe de faire en sorte que le personnel des Nations Unies ne fasse pas l'objet d'attaques.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par les pertes humaines et les souffrances subies par les civils libanais et israéliens, la destruction des infrastructures civiles et le nombre croissant de personnes déplacées.

Le Conseil demeure saisi de la question. »

---

